



COMMISSION REGIONALE DES ACTIVITES SPORTIVES

PROCES-VERBAL n°05

Réunion du : Mercredi 22 Juillet 2020

Présidence : M. Henri BELLEZZA

Présents : MM. Gérard BORGONI, Bernard CARTOUX, Bruno GARCIA,
Gabriel GERMAIN, Georges HERRADA et Serge SCARINGI

Excusé : Néant

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs**.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

INFORMATIONS CLUBS

La Commission rappelle à tous les clubs l'importance du respect des mesures sanitaires prises par le gouvernement quant à la possibilité de reprise des activités.

S'agissant de l'organisation de la reprise de l'activité, nous vous invitons à consulter **le décret 2020-860 du 10.07.2020** portant notamment sur le port du masque dans les établissements de plein air (article 27 III.) et les conditions d'accueil dans les stades (article 42 II.) (place assise - distanciation sociale - fermeture des vestiaires).

La Commission invite également les clubs à prendre connaissance des guides suivants :

- Mise en place de stages Vacances foot
- Reprise d'activité dans les clubs de football
- Reprise des activités physiques et sportives au sein du milieu scolaires
- Préconisations sanitaires, médicales et sportives
- Affiches de conseils pratiques et simples à mettre en œuvre (affiche 1 – affiche 2 – affiche 3 – affiche 4)

CALENDRIERS SAISON 2020-2021

La Commission informe les clubs que, outre le calendrier R1 FUTSAL publié ci-dessous, les calendriers pour la saison 2020-2021 seront publiés dans la semaine du 27 juillet 2020, en cas de publication préalable des calendriers des Championnats Nationaux Senior et Jeunes, afin de répondre le plus favorablement possible aux desiderata saisis.

REGIONAL 1 FUTSAL

La Commission,

Vu le classement de la saison 2019-2020 du Championnat R1 FUTSAL de la L.M.F ainsi que les éléments transmis par les commissions en charge des compétitions nationales ainsi que des Districts,

Vu la composition du groupe du championnat R1 FUTSAL,

Dit que le calendrier du championnat R1 FUTSAL de la L.M.F. pour la saison 2020-2021 est constitué comme suit :

N°	CLUBS
1	SAINT HENRI F.C.
2	MARSEILLE BEACH TEAM
3	TOULON EST FUTSAL
4	AV.S. TOULON
5	MNL SPORT CULTURE 2 RUE
6	FAMILY S.K.
7	ASSOCIATION CULTURES ET AVENIR
8	NICE FUTSAL CLUB
9	ISSOLE FUTSAL CLUB
10	TOULON ELITE FUTSAL 2
11	FUTSAL CLUB PORT DE BOUC
12	MINOTS DE MARSEILLE

DATES DES RENCONTRES

ALLER								RETOUR	
1	19 SEPTEMBRE 2020	4 – 9	2 – 11	6 – 7	8 – 5	10 – 3	12 – 1	23 JANVIER 2021	12
2	26 SEPTEMBRE 2020	3 – 1	5 – 10	7 – 8	9 – 6	11 – 4	2 – 12	30 JANVIER 2021	13
3	03 OCTOBRE 2020	6 – 11	4 – 2	8 – 9	12 – 3	1 – 5	10 – 7	13 FEVRIER 2021	14
4	17 OCTOBRE 2020	5 – 3	7 – 1	9 – 10	11 – 8	2 – 6	4 – 12	20 FEVRIER 2021	15
5	24 OCTOBRE 2020	6 – 4	8 – 2	3 – 7	1 – 9	10 – 11	12 – 5	06 MARS 2021	16
6	31 OCTOBRE 2020	7 – 5	9 – 3	11 – 1	2 – 10	4 – 8	6 – 12	13 MARS 2021	17
7	14 NOVEMBRE 2020	10 – 4	8 – 6	1 – 2	3 – 11	5 – 9	12 – 7	27 MARS 2021	18
8	21 NOVEMBRE 2020	9 – 7	11 – 5	2 – 3	4 – 1	6 – 10	8 – 12	10 AVRIL 2021	19
9	05 DECEMBRE 2020	1 – 6	10 – 8	3 – 4	12 – 9	7 – 11	5 – 2	17 AVRIL 2021	20
10	12 DECEMBRE 2020	11 – 9	2 – 7	4 – 5	6 – 3	8 – 1	10 – 12	01 MAI 2021	21
11	16 JANVIER 2021	1 – 10	3 – 8	9 – 2	7 – 4	5 – 6	12 – 11	08 MAI 2021	22

Mode de lecture :

Chaque équipe se voit attribuer un numéro dans l'élaboration du calendrier.

Ainsi, pour exemple, l'équipe s'étant vu attribuer le n°4 recevra lors de la Journée 1 disputée le 19.09.2020, l'équipe ayant le n°9.

Lors de la journée 2, qui se déroulera le 26.09.2020, l'équipe n°4 se déplacera chez l'équipe n°11.

Le calendrier se lit à l'envers pour les rencontres de la phase retour.

Par ailleurs, la Commission informe que des procédures en cours sont susceptibles d'aboutir à une modification substantielle de ces groupes.

Toute information en ce sens vous sera communiquée.

COUPE DE FRANCE 2020/2021

La Commission,

Pris connaissance de la modification de l'organisation de la Coupe de France par le Comité Exécutif de la F.F.F. lors de sa réunion du 04 juin 2020.

Considérant qu'habituellement prévue au 7^{ème} tour, l'entrée en lice des 20 clubs de Ligue 2 est reportée au 8^{ème} tour, à titre exceptionnel pour l'édition 2020/2021.

Qu'en conséquence, le nombre de clubs qualifiés méditerranéens à l'issue du 6^{ème} tour a été modifié, passant de 5 à 4 clubs.

Considérant que cette modification rend impératif la tenue d'un tour de cadrage.

Que l'organisation imposée du 3^{ème} tour le 20.09.2020 ne permet pas à la Commission de modifier les dates du 1^{er} et 2^{ème} tour, de sorte que le tour de cadrage devra nécessairement se tenir le 23.08.2020.

Considérant que le calendrier de la Coupe de France sera le suivant :

EPREUVES ELIMINATOIRES :

- CADRAGE : 23 août 2020 (entrée D2-D3-D4-D5)
- 1^{er} TOUR : 30 Août 2020 (entrée D1 et R2)
- 2^{ème} TOUR : 06 septembre 2020 (entrée R1 et R2)
- 3^{ème} TOUR : 20 septembre 2020 (entrée N3)
- 4^{ème} TOUR : 04 octobre 2020 (entrée N2)
- 5^{ème} TOUR : 18 octobre 2020 (entrée N1)
- 6^{ème} TOUR : 01 novembre 2020

COMPETITION PROPRE :

- 7^{ème} TOUR : 22 novembre 2020
- 8^{ème} TOUR : 13 décembre 2020 (entrée Ligue 2)

La Commission publie [le tirage au sort du tour de cadrage](#)

CALENDRIER COUPE GAMBARDELLA 2020/2021

EPREUVES ELIMINATOIRES :

- 1^{er} TOUR : 13 septembre 2020 (entrée Districts)
- 2^{ème} TOUR : 27 septembre 2020
- 3^{ème} TOUR : 11 octobre 2020 (entrée U18 R2)
- 4^{ème} TOUR : 25 octobre 2020 (entrée U18 R1)
- 5^{ème} TOUR : 08 novembre 2020
- 6^{ème} TOUR : 22 novembre 2020

COMPETITION PROPRE :

- 64^{ème} de finale : 13 décembre 2020 (entrée U19 N)
- 32^{ème} de finale : 10 janvier 2021

Président
Henri BELLEZZA

Secrétaire
Bernard CARTOUX